

# DOSSIER CAS PAR CAS

## Projet photovoltaïque au sol

### TELOCHÉ (72)

#### ANNEXE VOLONTAIRE - NOTICE ENVIRONNEMENTALE

15 rue Saint-Coulban  
35540 Miniac-Morvan  
France

Rédacteur : Vincent RABIN

Date : 21septembre 2026

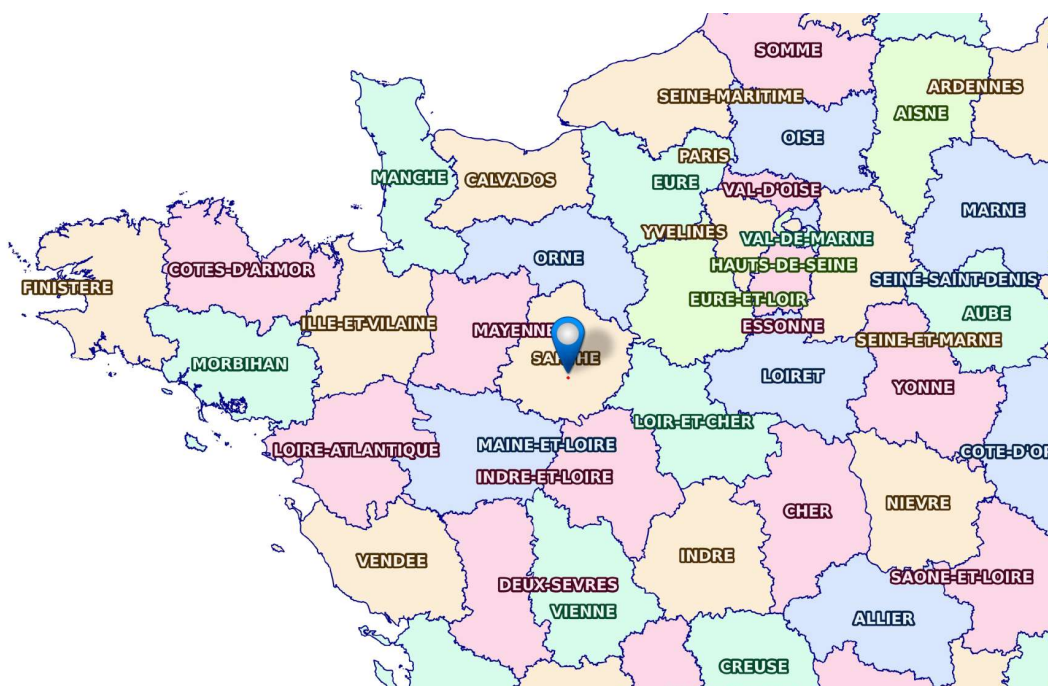
## TABLE DES MATIERES

|      |                                                                |    |
|------|----------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Contexte et caractéristiques du projet .....                   | 3  |
| 1.   | Localisation et contexte du site.....                          | 3  |
| 2.   | Description technique .....                                    | 5  |
|      | Raccordement .....                                             | 6  |
| 3.   | Principes techniques utiles à l'analyse environnementale ..... | 7  |
| II.  | Diagnostic naturaliste et zones humides.....                   | 9  |
| 1.   | Périmètre du diagnostic .....                                  | 9  |
| 2.   | Principaux milieux et sensibilités.....                        | 9  |
| 3.   | Continuités écologiques .....                                  | 10 |
| 4.   | Zones humides.....                                             | 10 |
| 5.   | Zonages réglementaires et Natura 2000 .....                    | 10 |
| III. | Incidences du projet .....                                     | 11 |
| 1.   | Incidences sur les habitats, la flore et la faune .....        | 11 |
| 2.   | Incidences sur les zones humides et l'hydrologie .....         | 12 |
| 3.   | Incidences paysagères .....                                    | 12 |
| IV.  | Impacts cumulés.....                                           | 13 |
| V.   | Mesures d'évitement et de réduction.....                       | 14 |
| VI.  | Auto-évaluation au regard de l'examen au cas par cas .....     | 15 |

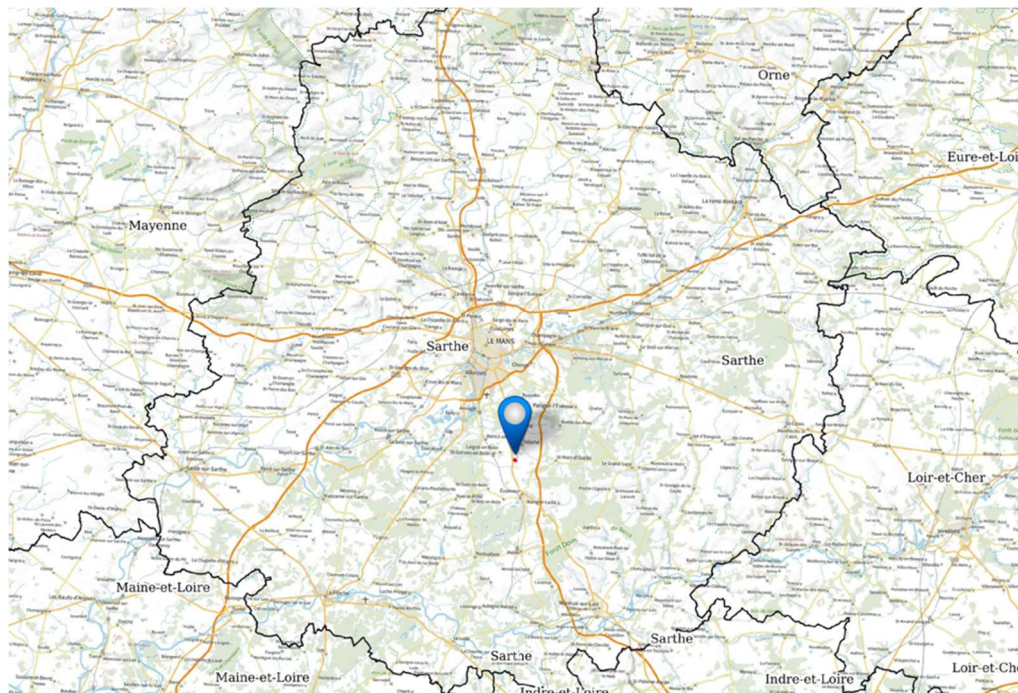
# I. CONTEXTE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

## 1. Localisation et contexte du site

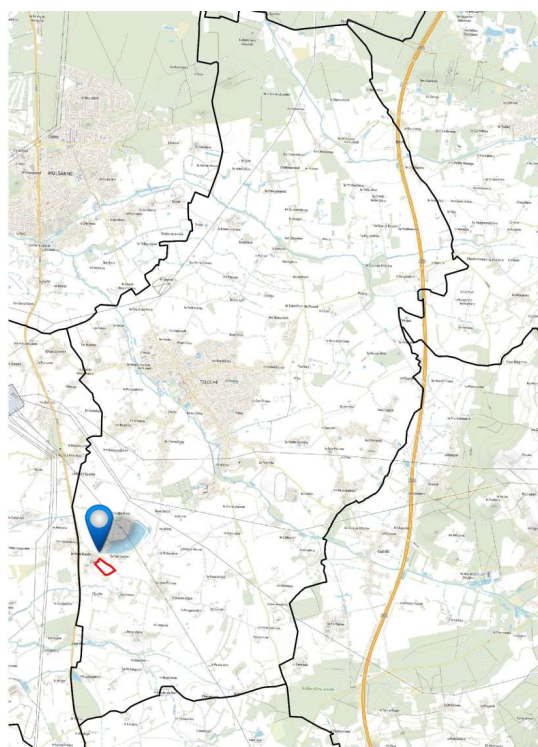
|                                 |                                                                                                                              |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune                         | Teloché (Sarthe - 72)                                                                                                        |
| Zone d'implantation potentielle | Environ 2,1 ha                                                                                                               |
| Contexte urbanistique           | Zone UZ du PLUi d'Orée de Bercé - Belinois, secteur à vocation d'activités économiques<br>Site classé en <b>ZAENR PV Sol</b> |
| Contexte local                  | Au sein d'une Zone d'Aménagement Concerté, dans une matrice agricole ; terrain déjà partiellement viabilisé                  |
| Puissance projetée              | Environ 2,3 MWc                                                                                                              |
| Procédure environnementale      | Examen au cas par cas au titre de la rubrique 30 de l'annexe à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement                 |



*Localisation du projet à l'échelle régionale*

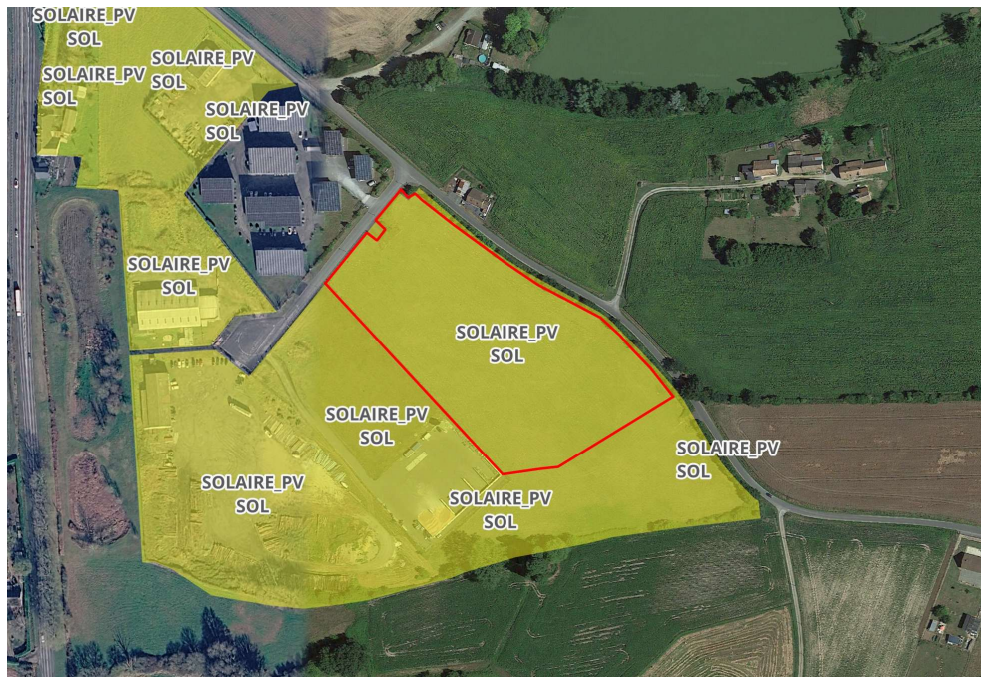


*Localisation du projet à l'échelle départementale*



*Localisation du projet à l'échelle communale*

Le site du projet est par ailleurs identifié au sein d'une Zone d'Accélération pour la production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR) dédiée au photovoltaïque au sol, votée par conseil municipal le 13/12/2023. Cette identification traduit la volonté locale de privilégier ce secteur pour le développement de ce type d'installation et confirme la cohérence territoriale du projet.

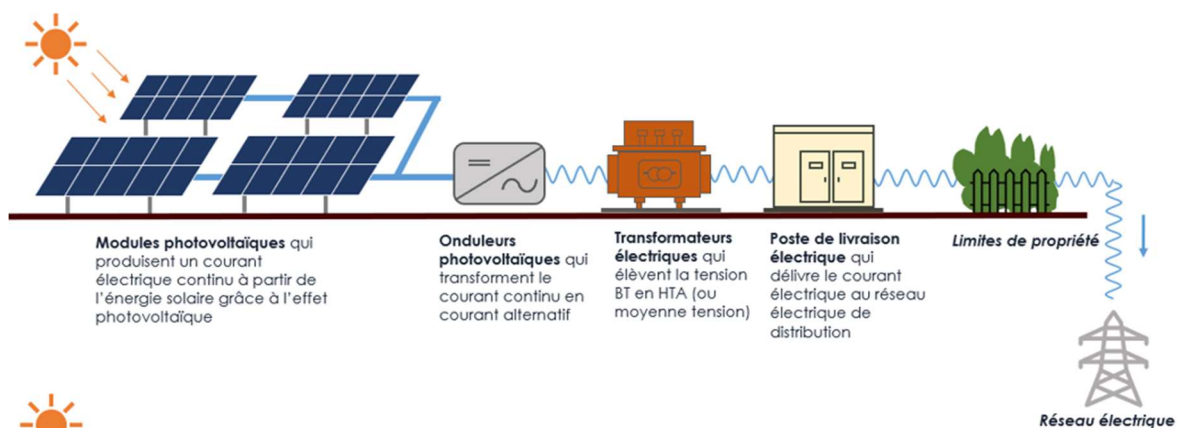


*Terrain placé en ZAE n° PV Sol.*

## 2. Description technique

Un parc photovoltaïque produit de l'électricité par conversion du rayonnement solaire. Il est constitué de panneaux montés sur des structures fixes, reliés à des onduleurs qui transforment le courant continu produit en courant alternatif. L'électricité est ensuite acheminée vers un poste de transformation puis vers un poste de livraison, interface avec le réseau public.

Cette configuration permet une production d'énergie renouvelable localisée tout en valorisant un terrain déjà partiellement viabilisé.



*Principe de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque*

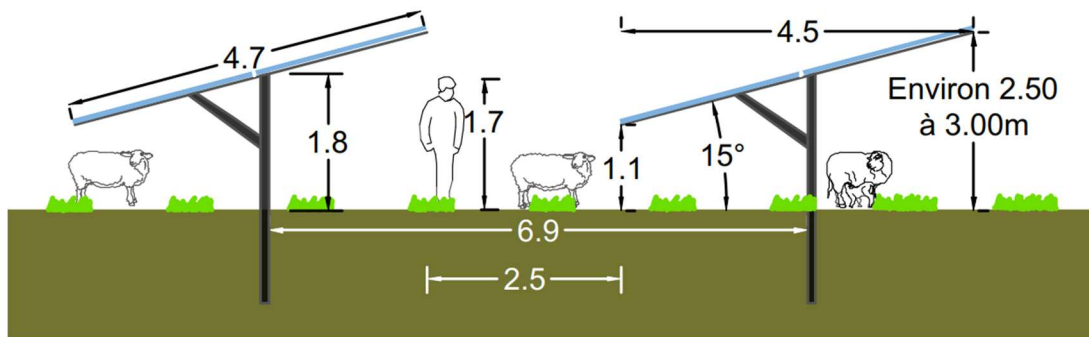
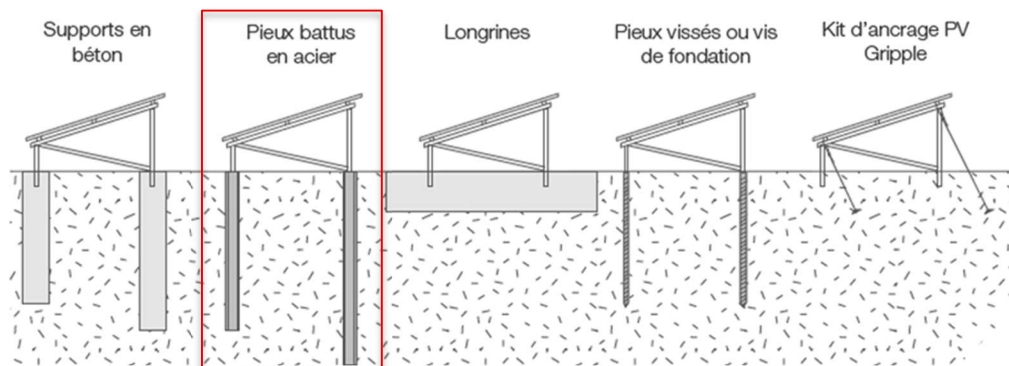


*Schéma de principe des structures envisagées*

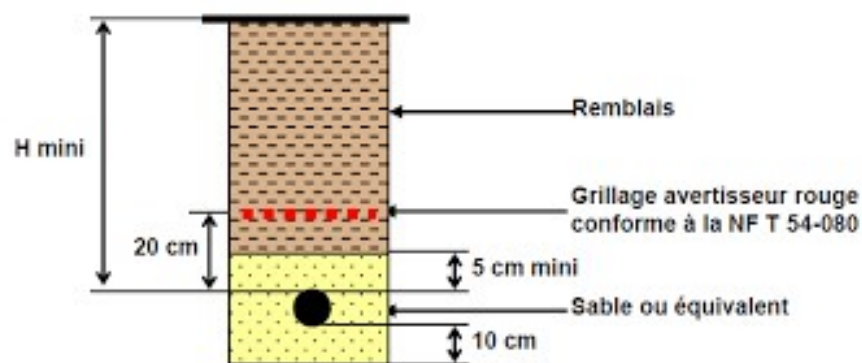
Les structures seront ancrées au sol prioritairement par pieux battus ou pieux vissés. Une étude géotechnique permettra de préciser la solution d'ancrage adaptée aux caractéristiques du sol. En cas de refus au battage, des solutions ponctuelles de type micropieux pourront être mises en œuvre. Les solutions retenues viseront à limiter l'artificialisation des sols.



*Principes d'ancrage envisageables*

## Raccordement

Compte tenu de la taille du projet et de la proximité du réseau, un raccordement en piquage est envisagé. Le poste de distribution publique le plus proche se situe en face du site, à environ 40 m de l'entrée principale. La solution définitive sera confirmée par l'étude de raccordement d'Enedis.



*Principe d'une tranchée de raccordement*

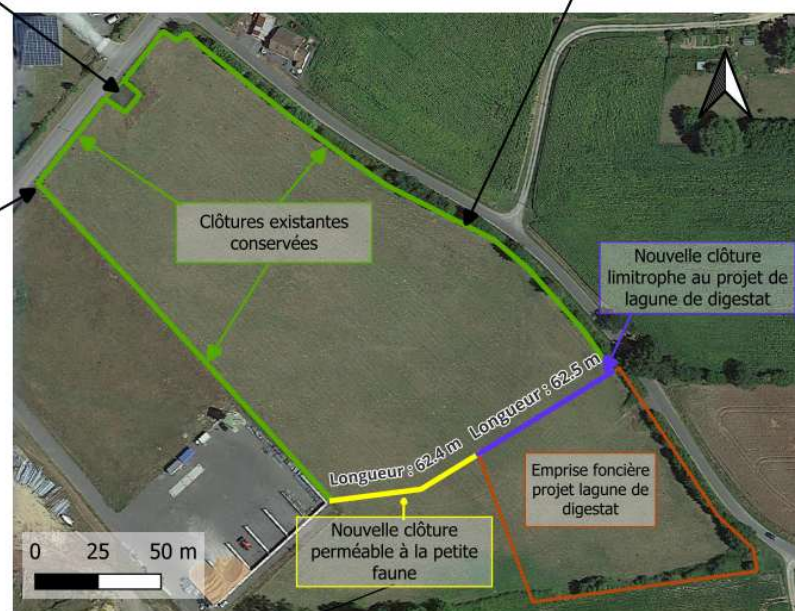
Les câbles de raccordement seront enterrés, en principe à environ 80 cm de profondeur, le long de la voirie publique. Happy Energy prendra en charge les démarches et travaux nécessaires au raccordement du parc photovoltaïque.



*Proximité du réseau de distribution publique au droit du site*

### 3. Principes techniques utiles à l'analyse environnementale

- Installation photovoltaïque au sol sur structures fixes, avec emprise bâtie limitée aux équipements techniques.
- Maintien du couvert herbacé sous et entre les tables photovoltaïques ; suppression ponctuelle uniquement au droit des pistes et locaux techniques.
- Pistes réalisées en matériaux semi-perméables, permettant le maintien de l'infiltration des eaux pluviales.
- Absence d'éclairage permanent et de nuisance sonore en phase d'exploitation.
- Utilisation prioritaire des secteurs déjà accessibles ou viabilisés afin de limiter les nouvelles emprises de chantier. Sur les 620 mètres linéaires de clôtures périphériques nécessaires au projet, 500 mètres sont déjà en place. Seuls 120 mètres de nouvelles clôtures seront nécessaires, dont 60 mètres seront limitrophes du projet voisin déjà approuvé de lagune de digestat.



### Etat des lieux des clôtures périphériques

## II. DIAGNOSTIC NATURALISTE ET ZONES HUMIDES

### 1. Périmètre du diagnostic

Un **diagnostic naturaliste** a été réalisé sur **quatre saisons** afin d'apprécier les **principales sensibilités** du site : habitats, flore, avifaune, mammifères, chiroptères, amphibiens, reptiles et insectes. Un volet spécifique a également été consacré à la **caractérisation des zones humides**.

### 2. Principaux milieux et sensibilités

Le site associe principalement une prairie de fauche, des lisières, haies et secteurs arbustifs en périphérie, ainsi que des zones déjà anthropisées ou viabilisées. Les principales sensibilités sont liées aux éléments végétalisés périphériques, qui peuvent servir de refuge, de déplacement ou de zone de chasse pour la faune.

- Les haies et lisières constituent les principaux supports de continuités écologiques locales et participent aux fonctions de refuge, de déplacement et de chasse de la faune.
- Les arbres existants présentent localement des potentialités de gîte pour les chiroptères.
- La prairie de fauche constitue le principal milieu ouvert de l'emprise étudiée.
- **Aucune espèce végétale protégée ou menacée n'a été observée dans le cadre des inventaires.**



*Enjeux linéaires identifiés sur la parcelle – Tous préservés par le projet*

Les principales sensibilités écologiques se concentrent sur les éléments végétalisés périphériques.

### 3. Continuités écologiques

À l'échelle intercommunale, le secteur s'inscrit dans un contexte bocager et boisé. Les haies situées notamment au Sud et à l'Est participent aux déplacements de la faune entre les milieux environnants. À l'échelle régionale, aucun corridor écologique majeur n'est identifié au droit de l'emprise.

Les continuités locales reposent principalement sur les haies périphériques.

### 4. Zones humides

La caractérisation des zones humides a été réalisée par le bureau d'études SOCOTEC Environnement lors des campagnes 2025-2026, sur la base de critères floristiques et pédologiques. Sept sondages pédologiques ont notamment été réalisés.

Au total, 5 424 m<sup>2</sup> de zones humides réglementaires ont été délimités dans la partie Sud de la zone étudiée, dont 424 m<sup>2</sup> identifiés à la fois par les critères pédologique et floristique.



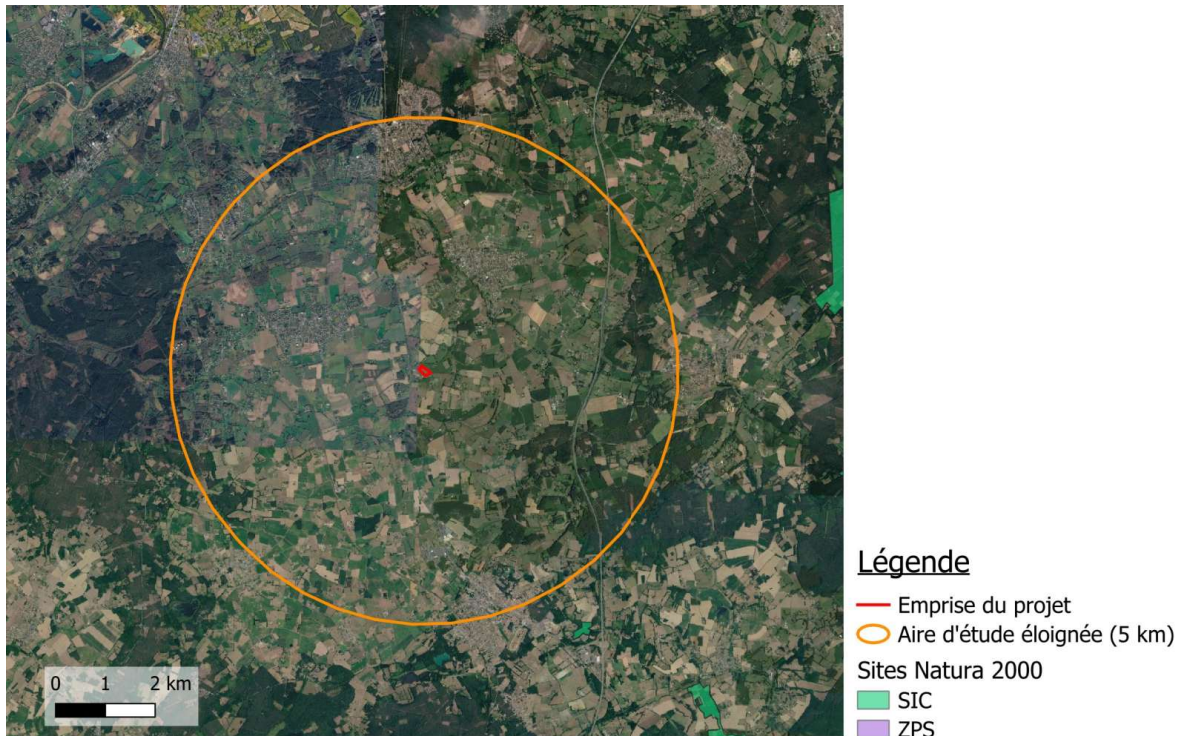
*Délimitation des zones humides réglementaires*

5 424 m<sup>2</sup> de zones humides réglementaires ont été identifiés au sud du site.

### 5. Zonages réglementaires et Natura 2000

La zone d'implantation ne se situe dans aucun zonage écologique réglementaire. Deux sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 10 km, le plus proche étant situé à environ 6 km à l'Est. Les milieux à l'origine de leur désignation sont principalement forestiers, aquatiques ou humides, tandis que l'emprise du projet est dominée par une prairie de fauche et des secteurs anthropisés.

Les interactions écologiques entre le site du projet et ces espaces naturels sont limitées par le contexte agricole et la fragmentation locale. Compte tenu de la distance aux sites Natura 2000, de la nature des habitats concernés et de l'absence de connexion fonctionnelle majeure, aucune incidence notable sur le réseau Natura 2000 n'est attendue.



*Localisation des sites Natura 2000*

Aucune incidence notable sur le réseau Natura 2000 n'est attendue.

### III. INCIDENCES DU PROJET

#### 1. Incidences sur les habitats, la flore et la faune

L'implantation des tables modifie localement les conditions de la prairie, sans suppression du couvert herbacé sous les panneaux. Les pertes de végétation restent ponctuelles et limitées aux emprises nécessaires aux pistes et équipements techniques.

Pour la faune, l'incidence potentielle principale correspond au dérangement temporaire en phase chantier et, dans une moindre mesure, à l'effet de fragmentation des nouvelles clôtures. Les mesures détaillées au chapitre **V.** permettent de réduire ces effets ; en exploitation, la centrale ne génère ni éclairage nocturne ni nuisance sonore. Les incidences résiduelles attendues sont faibles.

Les incidences résiduelles sur les habitats, la flore et la faune sont faibles.

## 2. Incidences sur les zones humides et l'hydrologie

Les zones humides réglementaires délimitées au Sud sont intégralement évitées : aucune table, piste ou local technique n'y est implanté.

Le projet conserve par ailleurs un sol largement perméable et un couvert végétal sous les panneaux. Les pistes sont prévues en matériaux semi-perméables. Un espacement de 2 cm est maintenu entre les modules d'une même table afin de répartir les eaux de pluie sur le sol et d'éviter leur concentration en pied de table, susceptible de créer des gouttières d'érosion. Ces dispositions contribuent à maintenir l'infiltration naturelle et à limiter les modifications du ruissellement.



*Plan d'implantation finale évitant la zone humide au sud*

Les zones humides sont intégralement évitées  
et le fonctionnement hydrologique préservé.

## 3. Incidences paysagères

Le site s'inscrit dans un paysage bocager et végétalisé, marqué par la présence de boisements, haies et merlons qui constituent des écrans visuels autour de l'emprise. Ces éléments limitent fortement les perceptions lointaines du projet. Des vues ponctuelles peuvent exister depuis certains secteurs proches, notamment les hameaux des Chères et du Carrefour des Trois Poiriers, situés à environ 200 m, tandis que d'autres secteurs proches bénéficient d'écrans végétaux et de la topographie locale. La conservation intégrale des haies périphériques permet de maintenir ces masques existants et participe à l'insertion paysagère de la centrale.

**Des prises de vue proches et éloignées sont présentes en annexe 4 pour rendre compte des covisibilités du projet.**

Les haies et boisements existants limitent fortement les perceptions du projet.

## IV. IMPACTS CUMULES

Le projet photovoltaïque partage son emprise foncière avec un projet de lagune de stockage de digestat associé au projet de méthanisation TRYON du Mans, autorisé au Sud-Est de la parcelle. Ce projet voisin fait l'objet de prescriptions environnementales spécifiques qui doivent être prises en compte dans l'analyse des effets cumulés.

Les prescriptions portées à connaissance pour ce projet prévoient notamment la préservation de la haie Est, l'adaptation du calendrier des travaux lourds, l'enlèvement progressif des résidus de débroussaillage, la continuité des travaux, l'adaptation des clôtures au passage de la petite faune, la compensation d'un linéaire de haie affecté et la mise en place d'hibernaculums.

Le projet photovoltaïque est conçu de manière cohérente avec ces prescriptions. Contrairement au projet de lagune, il n'entraîne aucune suppression de haie et ne nécessite donc aucune compensation de ce type. Les périodes et modalités de chantier seront coordonnées avec celles de l'opération voisine et les dispositions de réduction des impacts sur la faune seront compatibles. Le cumul des deux opérations ne conduit ainsi pas à une remise en cause des principaux éléments écologiques conservés sur le site.

Le cumul avec le projet de lagune de digestat voisin ne remet pas en cause les principaux enjeux écologiques du site.

## V. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Les mesures suivantes sont retenues afin d'éviter les secteurs sensibles et de réduire les incidences du chantier et de l'exploitation.

| Type de mesure | Phase du projet       | Enjeu ciblé          | Disposition prévue                                                                                                                      |
|----------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Évitement      | Conception            | Zones humides        | Implantation hors des zones humides réglementaires délimitées.                                                                          |
| Évitement      | Conception            | Haies et arbres      | Conservation des haies existantes, des lisières et des arbres ; aucun abattage lié au projet.                                           |
| Réduction      | Chantier              | Calendrier           | Organisation des travaux afin de limiter les interventions les plus perturbantes pendant les périodes sensibles pour la faune.          |
| Réduction      | Chantier              | Secteurs sensibles   | Balisage ou mise en défens des zones sensibles avant et pendant les travaux lorsque nécessaire.                                         |
| Réduction      | Chantier              | Emprises temporaires | Positionnement raisonné des zones de stockage, stationnement et base-vie à l'écart des secteurs sensibles.                              |
| Réduction      | Chantier              | Qualité des milieux  | Prévention des pollutions accidentelles, gestion des déchets et limitation des circulations et dépôts hors emprises prévues.            |
| Réduction      | Chantier              | Éclairage            | Limitation stricte des éclairages temporaires et orientation adaptée afin de réduire les perturbations de la faune.                     |
| Réduction      | Chantier/Exploitation | Faune                | Neutralisation des pièges potentiels liés aux travaux et aménagement de passages pour la petite faune au niveau des nouvelles clôtures. |
| Réduction      | Exploitation          | Couvert végétal      | Maintien d'un couvert herbacé sous et entre les panneaux et gestion extensive de la végétation.                                         |

| Type de mesure | Phase du projet | Enjeu ciblé             | Disposition prévue                                                                    |
|----------------|-----------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Réduction      | Exploitation    | Continuités écologiques | Maintien de la trame végétale périphérique et absence d'éclairage nocturne permanent. |

#### Incidences résiduelles attendues :

Après prise en compte de ces mesures, les incidences résiduelles sont faibles et temporaires. Les secteurs concentrant les enjeux les plus sensibles sont préservés par la conception du projet ; aucune mesure compensatoire n'apparaît nécessaire au regard des incidences résiduelles attendues.

## VI. AUTO-EVALUATION AU REGARD DE L'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Le projet s'inscrit sur un site déjà partiellement viabilisé et de superficie limitée. Le diagnostic naturaliste a permis d'identifier les principales sensibilités et d'adapter le projet en conséquence : évitement des zones humides, conservation de la trame arborée, maintien du couvert herbacé sous les panneaux et limitation des emprises nouvelles. Les incidences en phase chantier font par ailleurs l'objet de mesures de réduction adaptées.

Au regard de la faible ampleur des incidences résiduelles attendues, de l'absence d'incidence notable sur Natura 2000 et de la prise en compte des effets cumulés avec le projet voisin, le projet devrait pouvoir être dispensé d'évaluation environnementale.